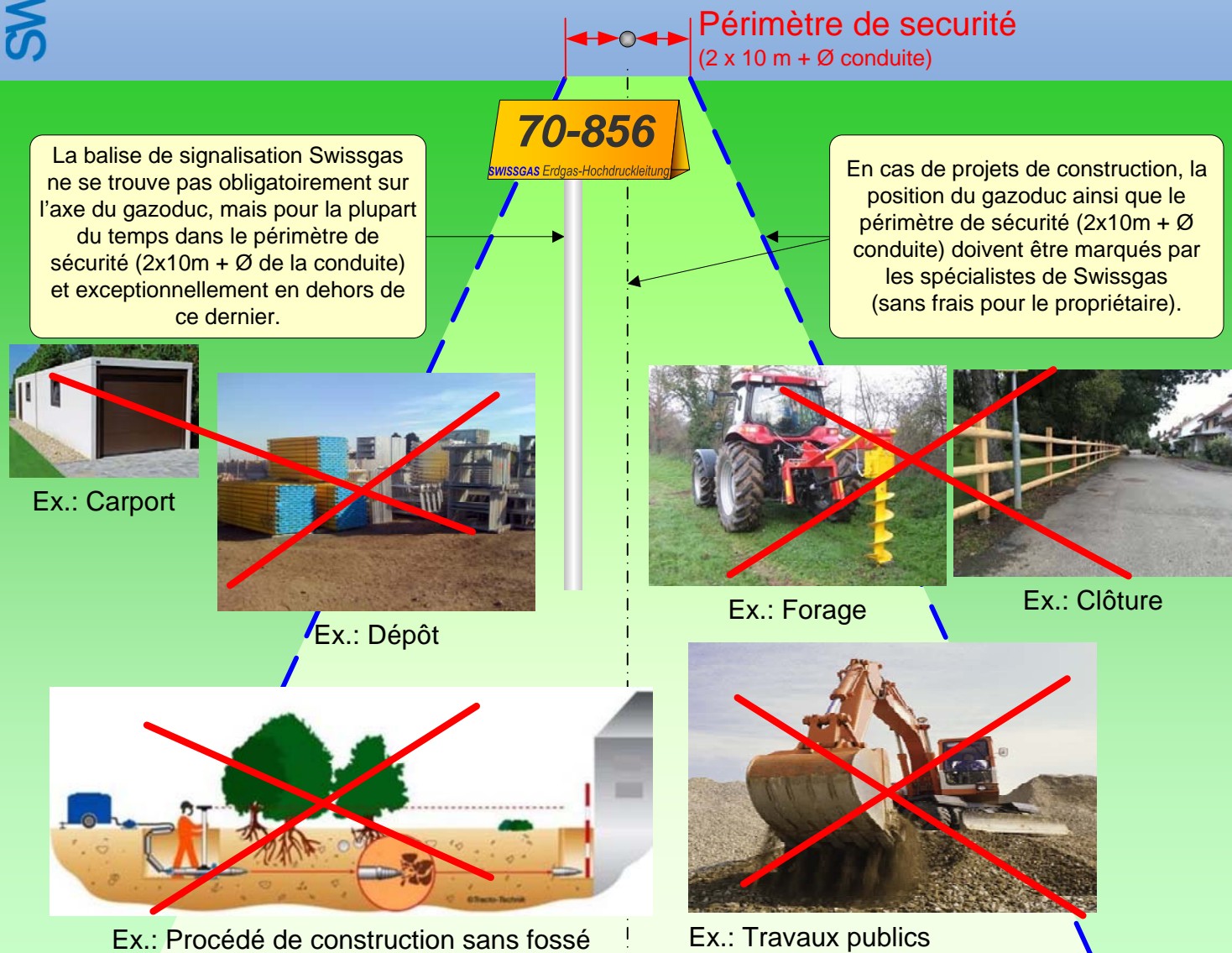


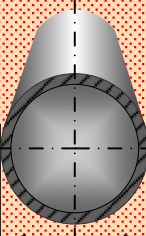
FICHE D'INFORMATION DEMANDES DE CONSTRUCTION

Attention conduite de gaz naturel à haute pression
Interdiction de travailler sans autorisation
dans le périmètre de sécurité



Toute activité susceptible à compromettre la sécurité du gazoduc à haute pression doit être autorisée. En particulier, il est nécessaire de clarifier au préalable, lors de travaux de minage ou d'enfoncement, si une obligation d'autorisation est nécessaire. Ceci est également valable en dehors du périmètre de 10 m.

10 m (Espace libre)



10 m (Espace libre)

Ø conduite

Conduite de gaz naturel à haute pression

Périmètre de sécurité
Tout travail de construction doit être autorisé

Selon l'ordonnance sur les installations de transport par conduites, des projets de construction, à l'intérieur du périmètre de sécurité (2x 10m + Ø de la conduite), sont soumis à autorisation.

SWISSGAS, Grüllstrasse 44, 8027 Zürich
 E-Mail: baugesuch@swissgas.ch
 Tel: 044 288 3400